

# ANIMATION- JEUNESSE



Plonéis/Guengat

Plogonnec/Pluguffan

Clément Le Bars  
Tél. 06 78 09 47 10

E-Mail : [clement@ulamir-ebg.org](mailto:clement@ulamir-ebg.org)

Séverine Barat  
Tél. 06 02 26 73 93

E-Mail : [severine@ulamir-ebg.org](mailto:severine@ulamir-ebg.org)

## Année scolaire 2023/2024



santé  
famille  
retraite  
services

ULAMIR - Centre Social e Bro Glazik

33 rue Laënnec - 29710 Plonéis - 02 98 91 14 21 - [contact@ulamir-ebg.org](mailto:contact@ulamir-ebg.org)

## Présentation de l'association Ulamir e Bro Glazik

L'Ulamir est une association qui contribue au dynamisme du territoire rural et péri-urbain des communes de Plogonnec, Guengat, Plonéis, Pluguffan et Plomelin. Défendant l'éducation populaire et la laïcité, c'est également un Centre Social intercommunal et itinérant qui agit au plus près des habitants, et avec l'implication du plus grand nombre, toutes générations et origines confondues.

Ses principaux objectifs sont :

- de favoriser la participation des habitants à la vie locale dans le cadre du projet Centre Social,
- d'étudier les besoins dans le domaine socio-éducatif et d'informer les collectivités locales des réalisations souhaitables,
- de mettre en place des actions répondant à ces besoins ou aux attentes de partenaires, sans concurrencer les associations existantes,
- d'aider les associations locales dans leurs tâches d'animation.

En déposant le dossier de votre enfant à l'espace jeunes, il devient adhérent de l'association. L'adhésion est de 11 € pour un adhérent de moins de 18 ans et de 20 € pour un adulte. Si vous inscrivez plus de deux enfants, vous souscrivez automatiquement à une adhésion de 32 € pour l'ensemble de la famille. L'adhésion famille vous permet d'accéder aux activités de l'Ulamir (ludothèque, activités de loisirs...).

## Présentation des Espaces Jeunes

### LIEUX D'ACCUEIL & INFOS PRATIQUES

#### Espace jeunes de Plogonnec

Halle des sports - rue du stade - Arrière du bâtiment  
Horaires d'ouverture : mercredi de 14h à 15h30 / vendredi de 16h30 à 18h30 (période scolaire)

#### Espace jeunes de Guengat

Salle Ti An Holl (derrière mairie) - 25, rue de la mairie  
Horaires d'ouverture : mercredi de 16h30 à 18h / vendredi de 16h30 à 18h30 (période scolaire)

#### Espace jeunes de Plonéis

Espace Ty an Dourigou - à côté de Radio Kerné  
Horaires d'ouverture : samedi de 14h à 17h30 (période scolaire)

#### Espace jeunes de Pluguffan

Local Anita Conti - 06, rue de Cornouaille  
Horaires d'ouverture : mercredi 14h-18h et samedi de 14h-17h30 (période scolaire)

### CONTACTS

Séverine Barat (Responsable des EJ de Plogonnec / Pluguffan)  
06 02 26 73 93 / [severine@ulamir-ebg.org](mailto:severine@ulamir-ebg.org)  
Clément Le Bars (Responsable des EJ de Guengat / Plonéis)  
06 78 09 47 10 / [clement@ulamir-ebg.org](mailto:clement@ulamir-ebg.org)

### INTENTION PÉDAGOGIQUE

Les animateurs.trices sont présent.e.s dans chaque commune sur les équipements publics extérieurs et au sein des Espaces Jeunes.

Ces locaux sont des lieux d'accueil à destination des jeunes de 11 à 17 ans, où chacun.e peut s'y poser, échanger, jouer, créer, s'activer, s'engager, monter des projets, pratiquer une activité, etc.

L'équipe d'animation est à l'écoute et attentive aux besoins et demandes des jeunes. Elle peut guider ou répondre aux questionnements plus problématiques liés à cette jeunesse.

(prévention, orientation)

S'inscrivant dans une démarche d'Education Populaire, notre intention est avant tout de permettre aux jeunes de prendre des responsabilités, favoriser leur autonomie, les accompagner vers l'âge adulte dans un esprit de citoyen.ne actif.ve.

### PROJET PÉDAGOGIQUE JEUNESSE

L'équipe d'animation Ulamir et les acteurs socio-éducatifs du territoire ont questionné l'action jeunesse :

#### Comment prendre en compte la jeunesse dans sa globalité ?

De multiples échanges ont permis d'y répondre en 6 axes :

- 1) Favoriser les interactions des jeunes avec leur environnement social et culturel
- 2) Prendre en compte la place du jeune sur l'espace public
- 3) Considérer le jeune dans son environnement familial
- 4) Soutenir les jeunes dans leurs spécificités
- 5) Accompagner les jeunes dans leurs projets individuels et collectifs
- 6) Encourager la participation au sein de l'espace jeunes

### ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

Avec l'aide des animateurs.trices, les jeunes peuvent construire leurs projets : une sortie, un atelier à thème, un évènement jeunesse, un voyage, etc.

Pour aider à financer ces projets, des actions d'autofinancement sont régulièrement mises en place. L'argent gagné et épargné sur un Compte Épargne de Loisirs (CEL) permet ainsi de régler individuellement les sorties et activités de loisirs, ou subventionner les projets collectifs.

#### >>> ON S'LANCE

"On s' lance" est un dispositif de la CAF du Finistère destiné à accompagner et valoriser les initiatives portées par des jeunes de 11 à 17 ans qui souhaitent animer leur quartier ou leur commune. L'équipe d'animation peut accompagner les jeunes pour monter leur dossier et obtenir un financement.

#### >>> SAC ADOS

Tu as entre 16 et 25 ans ? Tu souhaites partir en vacances seul.e ou avec des ami.es ? Rejoins le dispositif Sac Ados. Sac Ados, c'est : entre 130€ et 250€ en chèques-vacances ou carte prépayée, un guide pour préparer son départ, une trousse de secours, une assistance rapatriement, une assurance responsabilité civile, 1 kit prévention santé, 1 documentation sécurité routière.

## FONCTIONNEMENT et OUVERTURE

Le fonctionnement oscille entre 2 modes d'ouverture selon la période de l'année :

### Période scolaire :

Accueils libres, élaboration de projets

Créneaux de 2 h ou 4h, selon la commune (temps d'animation + temps de ménage)

Cette dynamique est complétée par des ouvertures supplémentaires sur projet des jeunes ou actions partenariales (ex : soirées Jeunesse, réunion bénévole, passerelle avec les ALSH Enfance, etc.)

### Période vacances :

Du lundi au vendredi, tous les après-midi

Certains créneaux le matin ou le soir (selon programme)

Inscriptions sur programme d'activités co-construit avec les jeunes, nombre de places limité.

## FRÉQUENTATION & PRISE EN CHARGE

Lors des ACCUEILS LIBRES, les jeunes vont et viennent librement. La responsabilité de L'Ulamir ne peut donc être engagée que lorsque le jeune se trouve dans l'enceinte de l'espace jeunes.

Pour chaque sortie comprenant le trajet en mini bus ou en voiture, un accord parental spécifique est obligatoire par sms. La responsabilité de L'Ulamir est alors engagée du départ de l'Espace Jeunes jusqu'au retour dans la commune de résidence du jeune.

## ENCADREMENT & LÉGISLATION

Nos Espaces Jeunes sont des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) régis par la législation Jeunesse et Sports en vigueur, les directeurs.trices veillent au respect de ces normes.

L'équipe de direction est composée d'un/une professionnel.le titulaire d'un BPJEPS, DUT CS ou BAFD.

L'équipe d'animation est composée de professionnel.les titulaires du BAFA (ou équivalent) et de stagiaires BAFA, CPJEPS, de jeunes en Service civique ou en carrières sociales.

Les espaces jeunes sont déclarés auprès de la DJEPVA (La Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) sous le numéro d'agrément 029ORG0446.

Le secteur Jeunesse est assisté administrativement par la Direction de l'Ulamir, son service comptable et son secrétariat.

L'action Jeunesse est suivie et soutenue tout au long de l'année par les équipes communales (techniciens et élu.e.s)

## SAVOIR VIVRE ENSEMBLE

Les espaces jeunes sont des lieux collectifs de convivialité.

Les jeunes doivent donc respecter les règles de vie mises en place par les délégué.e.s des Espaces jeunes avec l'équipe éducative.

Si l'un.e ne respecte pas ces règles, s'il y a mise en danger de la vie d'autrui, une exclusion temporaire ou définitive peut-être envisagée après rencontre avec les tuteurs.trices du. de la jeune

L'équipe éducative décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse d'un objet de valeur personnelle.

## SANTÉ & LÉGISLATION

Aucun médicament ne peut être administré aux jeunes sans ordonnance et protocole signé par le médecin traitant.

Tout mineur accueilli doit être vacciné, conformément à la législation en vigueur.

Il est indispensable d'informer l'équipe de :

- toute particularité relative à la santé de votre enfant (régime, traitement en cours, allergie, PAI, AEEH...) via la fiche d'inscription + en contactant le/la directeur/trice.
- tout changement concernant l'état de santé de votre enfant.

Il est demandé aux parents d'être vigilants et de ne pas laisser leurs enfants fréquenter l'espace jeunes, en cas de fièvre ou maladie infectieuse.

En cas d'accident ou de maladie survenant pendant l'accueil, la direction se charge de prévenir les secours et les responsables légaux.

## RECOMMANDATIONS

L'équipe d'animation se tient disponible pour échanger avec les parents sur l'accompagnement le plus approprié à leur enfant.

Toujours prévoir une tenue adaptée à la météo, à l'activité, qui ne craint pas la vie en plein air.

Apporter une gourde, un sac à dos, de la crème solaire en saison estivale.

En cas de sortie pour une activité nautique, les jeunes doivent obligatoirement présenter un test de "Savoir Nager" ou "Pass-nautique".

L'utilisation des téléphones portables est admise, mais nous mettons également à disposition les téléphones du secteur Jeunesse pour contacter les familles.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ANNUELLE

Les espaces jeunes sont ouverts aux jeunes de 11 à 17 ans.  
Les enfants en CM2 dans leur 11ème année peuvent être accueillis à partir de janvier.

### DOSSIER D'INSCRIPTION

L'adhésion aux espaces jeunes est valable du 1er septembre 2023 au 31 août 2024.

Les dossiers sont disponibles dans les Espaces Jeunes, au siège de l'Ulamir (Plonéis), et téléchargeables sur le site Ulamir EBG.

Le dossier complet nécessite :

- la fiche d'inscription dûment complétée et signée
- la photocopie des vaccins
- une adresse mail
- la photocopie des derniers avis d'imposition du foyer (avis de 2023 du foyer sur les revenus 2022, votre avis d'imposition sera conservé et archivé pendant 1 ans),
- 1 règlement pour l'adhésion de 11 euros.
- 1 chèque de caution de 100 € par enfant.

### ASSURANCE

L'adhésion à l'Ulamir garantit une assurance responsabilité civile. Cependant, selon l'article L. 227-5 du code de l'action sociale et des familles, nous sommes tenus d'informer les responsables légaux des mineurs inscrits aux espaces jeunes de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ils peuvent être exposés durant les activités.

### TARIFS DES ACTIVITÉS / SORTIES

Les réductions sont appliquées à réception des avis d'imposition et ne sont **pas rétroactives**. La grille tarifaire prend en compte le total des salaires et autres revenus **avant abattement**.

Pour information, vous ne payez pas le coût réel. Le montant global facturé aux familles correspond en moyenne à 2 % du budget total du service. Les communes financent à hauteur d'environ 92 % et la CAF à environ 6 %.

En cas de réservation le même jour de plusieurs enfants d'une même fratrie, une réduction sera appliquée de 15 % pour le 2ème et de 25 % à partir du 3ème.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX SORTIES ET ACTIVITÉS PROGRAMMÉES

### RÉSERVATIONS

Le nombre de place étant limité, la réservation aux activités programmées :

- 1) se fait sur inscription par vous-même via le site Internet : [ulamirebg.wix.com/espacesjeunes](http://ulamirebg.wix.com/espacesjeunes)
- 2) est validée par l'équipe APRÈS réception d'un SMS des parents = confirmation obligatoire.

### ANNULATION ET MODIFICATION

Sans justificatif médical, toute annulation tardive (48h) à une sortie avec prestation entraîne la facturation de l'activité.

Les horaires peuvent changer en fonction du contexte : météo, nombre de participants ou envies des jeunes.

Si le nombre d'inscription à une activité/sortie est trop faible (4 au minimum), l'équipe d'animation se réserve le droit de la modifier / l'annuler.

### FACTURATION

Après remise de votre dossier d'inscription, vous recevez un mail avec les codes d'accès au Portail du logiciel BELAMI, pour consultation de vos factures.

Les factures sont établies à chaque fin de mois par les directeurs.trices des Espaces Jeunes concernés.

### PAIEMENT DES FACTURES

Les règlements peuvent s'effectuer :

- par CEL : Sur demande systématique au directeur.trice d'Espace jeunes.
- par virement (nouveau RIB) :  
IBAN : FR76 1558 9293 5200 1087 9034 488  
BIC : CMBRFR2BXXX
- par chèque à l'ordre de l'ULAMIR
- en espèces (faire l'appoint)
- en chèques ANCV (complétés avec votre nom)

Pour vos règlements, merci de préciser :

- le nom de l'enfant et le numéro de la facture

### Grille tarifaire ADOS

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
revenus mensuels Avant abattements	0 à 1 800	1 801 à 2 400	2 401 à 3 100	3 101 à 4 300	4 301 et + ou non connu
revenus annuels Avant abattements	De 0 à 21 600	21 601 à 28 800	28 801 à 37 200	37 201 à 51 600	51 601 et +
Tarif 1	0,50 €	0,65 €	0,75 €	0,85	1,00 €
Tarif 2	1,75 €	2,28 €	2,63 €	2,98 €	3,50 €
Tarif 3	4,50 €	5,85 €	6,75 €	7,65 €	9,00 €
Tarif 4	7,50 €	9,75 €	11,25 €	12,75 €	15,00 €
Tarif 5	11,00 €	14,30 €	16,50 €	18,70 €	22,00 €